

Déclaration Union Syndicale – Renouveau & Démocratie **Constat d'accord sur le temps de travail, le télétravail et les congés**

Les syndicats représentatifs du Conseil considèrent que, malgré le délai excessivement court dans lequel la négociation a dû se dérouler et les limitations techniques du nouvel outil informatique auxquelles les normes du Secrétariat Général ont dû s'adapter, l'accord atteint entre l'Administration et les syndicats est globalement acceptable pour le personnel. Par conséquent, suite au mandat qui leur a été confié par l'Assemblée Générale du personnel du 11 septembre, Renouveau & Démocratie et l'Union Syndicale confirment leur accord avec le texte négocié lors de la première phase de la consultation.

Les syndicats regrettent cependant que la décision d'acquérir le système TIM de Sysper par l'Administration n'ait pas fait l'objet d'une consultation préalable des représentants du personnel. Une réflexion commune sur le choix d'un nouveau système de gestion du temps de travail aurait probablement facilité la compréhension et le compromis entre toutes les parties concernées.

Les syndicats regrettent aussi que l'Administration a refusé de thématiser et d'inclure dans le champ de la présente concertation le non-respect d'un certain nombre de dispositions légales, soit incluses dans le Statut, soit dans la Directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil, à savoir :

- la limitation des heures ou prestations supplémentaires à des situations urgents et exceptionnelles ;
- la limitation semestrielle des prestations supplémentaires à 150 heures ;
- la non interruption des pauses journalières et hebdomadaires ;
- la limitation de la journée de travail à 12 heures.

De plus, les syndicats expriment leur intention d'insister sur l'importance d'enregistrer et de récupérer toutes les heures travaillées. Ce principe, qui ne figure malheureusement pas dans le présent accord, est étroitement lié au respect des règles statutaires et de la législation européenne sur la durée du temps de travail, et a un effet direct sur la santé et le bien-être du personnel. L'Union Syndicale et Renouveau & Démocratie considèrent aussi que les règles sur l'organisation des astreintes auraient dû être incluses dans la décision sur la gestion du temps de travail ; une négociation à cet égard devra donc avoir lieu prochainement .

Les syndicats demanderont la consultation des représentants du personnel pour l'élaboration des éventuelles instructions sur la mise en pratique des nouvelles règles, qui devront inclure des recommandations sur l'application effective du droit à la déconnexion. En outre, les syndicats suivront attentivement la mise en œuvre du nouveau système informatique, ainsi que les éventuelles conséquences négatives que son fonctionnement pourrait avoir sur la bonne gestion du temps de travail.

* * *